

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4658
1er février 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES, LE 31 JANVIER 1961, PAR LE REPRESENTANT
PERMANENT DE L'INDONESIE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis autorisé par le Gouvernement de la République d'Indonésie à faire devant le Conseil de sécurité une déclaration sur la situation dans la République du Congo (Léopoldville).

Les pouvoirs nécessaires ont été demandés et vous seront transmis dès leur réception.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le Représentant permanent de
l'Indonésie auprès des
Nations Unies

Signé : Sukardjo WIRJOPRANOTO
